



Déploiement 2017 – 2018 du Programme de prévention ATOUT AGE



Appel à candidatures 2016 GUIDE DU PROMOTEUR



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



Propos liminaire et éléments de cadrage

La préservation de l'autonomie des seniors est un enjeu majeur de la politique d'Action Sociale des caisses de retraites et de la loi pour l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui reconnaît l'action des caisses de retraite, organisées à leur initiative en inter régimes, en matière de prévention de la perte d'autonomie.

A la réunion, la dynamique inter régimes s'est concrétisée par la création du Groupement d'Intérêt Economique « Vieillessement Actif » entre la CGSS (régime général et régime agricole) et le RSI de la Réunion (*extrait des statuts du GIE VA : déterminer et mettre en œuvre, via des actions coordonnées, une politique d'action sociale concertée entre les différents organismes de protection sociale en matière de maintien à domicile des personnes âgées*).

Cette dynamique poursuit notamment deux objectifs :

- développer des actions de prévention en individuel et en collectif en direction des publics ciblés, afin de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social,
- développer l'information et le conseil sur le « Bien vieillir » et anticiper la perte d'autonomie.

Dans le cadre du renforcement et de la structuration de l'offre de prévention à destination des personnes âgées fragilisées mais non dépendantes, le GIE VA, a créé, sous la coordination de l'association La Réunion en Forme, le programme de prévention ATOUT AGE.

Celui-ci a été élaboré avec la participation :

❑ **d'un Comité d'Experts composé de :**

- médecins, chefs de services du CHU de la Réunion (Gériatrique et Nutrition) et de la Société de Gériatrie et de Gérontologie de l'île de la Réunion (les docteurs EYCHENE, LE MOULLEC, DE OLIVEIRA et REVEL)
- d'une doctorante et d'un directeur de recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) (M. SANDRON et Mme KLEIN)
- du délégué régional de l'Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale (ANCASS) et directeur général des services du CCAS de Saint-Pierre (M. LOMBARDIE)
- d'un professeur des universités en nutrition, directeur du département de gérontologie clinique au CHU de Clermont-Ferrand, coordonnateur du volet gériatrique du Programme National Nutrition Santé (M. LESOURD)
- d'un médecin - directeur de recherche au CNRS (M. VIDAL)

❑ **de quatre commissions thématiques (une par thème)** composées d'une trentaine d'opérateurs, acteurs, professionnels locaux apportant leurs expériences, leurs relations, leur capacité à produire concrètement les séquences et outils pédagogiques des ateliers (Institut Régional d'Education Nutritionnelle, GIP SAP, Associations France Alzheimer, ALMA, l'association des psychomotriciens, les bailleurs sociaux, la filière STAPS de l'Université de la Réunion et le service social de la CGSS)

Cette démarche, dont la finalité est la diffusion massive de messages et bonnes pratiques de prévention validés, consistait à :

- Concevoir des modules de prévention normalisés portant sur les thématiques de la Mobilité & Habitat et Nutrition & Habitat avec le concours d'experts et de professionnels du secteur
- Elaborer des contenus de formation à l'animation des modules Atout Age

Conçus et testés durant les 12 derniers mois, les ateliers et le dispositif de formation du programme Atout Age demandent aujourd'hui à être mis en œuvre.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Rejoint par le fond de dotation Muta Réunion, ces deux institutions (GIE Vieillessement Actif & le fond Muta Réunion) lancent aujourd'hui un appel à candidatures d'opérateurs locaux pour déployer, à compter de janvier 2017 et sur les deux prochaines années (2017 et 2018), ces ateliers Mobilité & Habitat et Nutrition & Habitat.

Cet appel à candidatures a pour objet de sélectionner les structures en capacité de :

- mettre à disposition du personnel compétent (en place ou à recruter) pour se former à l'animation des ateliers de prévention ATOUT AGE,
- déployer ces ateliers auprès du public cible, moyennant rémunération, et selon une répartition (volume d'activité et territoires d'action) établie à l'issue d'un processus de négociation et de sélection.

Champ de l'appel à candidatures

Statuts des candidats

Toute structure, quel que soit son statut juridique peut répondre à cet appel à candidatures (hors CCAS pour lesquels un appel à candidatures spécifique sera lancé au 1^{er} trimestre 2017).

Toutefois, outre les pièces administratives qui seront demandées (rapports d'activité, bilans et comptes de résultats, statuts ou Kbis, attestation URSSAF, etc.) le candidat doit notamment pouvoir :

- Se conformer aux exigences législatives et réglementaires en matière d'animation d'atelier de prévention auprès d'un public âgé fragilisé
- Mettre en avant son implantation et son intégration dans le tissu partenarial de son territoire
- Mettre en avant sa capacité à intervenir sur les territoires identifiés comme prioritaires (cf. « Répartition territoriale »).
- Mettre en avant son expérience/ses résultats dans une activité similaire

Le public cible

Les populations cibles sont les personnes retraitées (ou bénéficiaires d'une pension de réversion), de plus de 55 ans, autonomes (GIR 5 ou 6), vivant à domicile et en risque de fragilité. Une attention particulière sera toutefois portée aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Liste indicative des publics cibles :

- personnes en risque de fragilité sociale au moment du passage à la retraite (en invalidité, etc.)
- aidants retraités
- retraités dont le proche est décédé
- retraités dont le proche est placé en établissement d'accueil
- personnes sortant récemment d'une hospitalisation
- retraités isolés
- travailleurs migrants

Durée - Volume prévisionnel d'activité (nombres d'ateliers à déployer)

Souhaitant traduire la création du programme Atout Age par la structuration de partenariats négociés et co-responsables, cet appel à candidatures couvre l'animation de modules sur la période 1^{er} janvier 2017 – 31 décembre 2018.

Le GIE VA et le fond Muta Réunion s'engagent donc, auprès des candidats retenus, sur le déploiement du programme Atout Age pour les deux prochaines années, avec **80 ateliers financés pour l'année 2017** (40 ateliers Mobilité & Habitat et 40 ateliers Nutrition & Habitat).

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



La répartition territoriale

La répartition territoriale 2017 des ateliers fera partie des discussions à conduire avec les candidats retenus.

Toutefois, le GIE VA et le fond Muta Réunion souhaitent que :

- Un atelier se tienne sur chaque commune
- Les ateliers soient répartis prioritairement et de manière proportionnelle selon les données de l'Observatoire des Fragilités (cf. tableau ci-dessous).

TRES FRAGILES		FRAGILES		MOYENNEMENT FRAGILES		PEU FRAGILES	
COMMUNES	Nb d'ateliers prévisionnels	COMMUNES	Nb d'ateliers prévisionnels	COMMUNES	Nb d'ateliers prévisionnels	COMMUNES	Nb d'ateliers prévisionnels
CILAOS	1	SAINT-BENOIT	4	SAINT-LEU	2	L'ETANG-SALE	1
SAINT-PHILIPPE	1	SAINT-LOUIS	6	ENTRE-DEUX	1	SAINT-PAUL	7
BRAS-PANON	1	SAINT-JOSEPH	6	PETITE-ILE	1	LA POSSESSION	1
SAINTE-ROSE	1	LE PORT	5	LES AVIRONS	1	SAINT-DENIS	12
SALAZIE	1	LES TROIS-BASSINS	1	SAINT-PIERRE	8		
SAINTE-SUZANNE	3			LA PLAINE-DES-PALMISTES	1		
SAINT-ANDRE	6			LE TAMPON	7		
				SAINT-MARIE	2		
NB D'ATELIERS PREVISIONNELS	14	22		23		21	

La répartition territoriale 2018 des ateliers sera effectuée au regard de la couverture du territoire en 2017 et selon les nouveaux besoins détectés, notamment par l'observatoire des fragilités.

Modalités de mise en œuvre

Formation des candidats retenus à l'animation des modules Atout Age

Impérativement tenu au respect des protocoles des modules Atout Age, les candidats retenus seront préalablement formés à l'animation des modules Mobilité & Habitat (5 jours) et Nutrition & Habitat (5 jours).

Les frais d'inscription à cette formation et les outils pédagogiques seront pris en charge par le GIE VA et le fond Muta Réunion.

Etendue des missions

1- Organisation & communication

En complément des actions de promotion/communication conduites par les promoteurs, le GIE VA mentionnera sur son site internet les dates et thématiques des ateliers programmés. Les bénéficiaires auront, à terme, la possibilité de s'inscrire de manière autonome via une application numérique des ateliers de prévention Atout Age.

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



2- Animation

Le programme Atout Age se décline en 3 thématiques de prévention : Nutrition, Mobilité et Habitat, le module Habitat étant transversal aux deux autres.

Le module Mobilité et Habitat :

- 14 séances (12 Mobilité et 2 Habitat)
- 2 diagnostics de forme (initial et final)
- Objectifs :
 - Améliorer le niveau physique des participants afin de garantir leur autonomie sur le long terme
 - Transmettre des messages de préventions ciblés chez le senior afin de limiter les risques des chutes et de limiter leur gravité
 - Redonner confiance aux participants pour consolider et sécuriser l'ensemble de leurs possibilités d'actions
 - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risques à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

Le module Nutrition et Habitat :

- 8 séances (6 Nutrition et 2 Habitat)
- 1 séance dédiée à la confection d'un repas équilibré en groupe
- la dernière séance Nutrition est un rappel à 3 mois des bonnes pratiques et des comportements favorables à la santé
- Objectifs :
 - sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires en variant les produits et faire prendre conscience de l'importance d'éviter la sédentarité
 - Valoriser les bonnes pratiques, limiter les facteurs de risques à son domicile et lors des déplacements à l'extérieur

3- Evaluations & mesures de l'impact des ateliers

Evaluation quantitative et qualitative à partir notamment des outils et questionnaires mis à dispositions par l'organisme de formation et les financeurs (résultats des diagnostics de forme, questionnaires de satisfaction, etc.).

Des rendus photos pourront être demandés par les financeurs pour alimenter des outils de communication.

4- Remontées périodiques des indicateurs

Transmission d'indicateurs définis par le GIE VA, au minimum tous les trimestres (dates et lieux des ateliers de prévention, nombre de bénéficiaires, régimes de retraite des participants, etc.), via des tableaux de suivi.

Modalités de financement

Une subvention d'un montant de 1 200 euros par atelier (Mobilité & Habitat ou Nutrition & Habitat) sera attribuée aux promoteurs. Aucune participation ne devra être demandée au bénéficiaire.

Cette subvention est destinée à couvrir l'ensemble des frais engagés pour la réalisation de l'atelier.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

Une sur-rémunération de 10% du montant total de la subvention attribuée par structure sera versée si, lors du bilan transmis pour le versement du solde, la structure atteste que 30% des participants aux ateliers financés sont âgés de 75 ans ou plus.

80% du montant total de la subvention attribuée annuellement sera versé dès la signature de la convention ; le solde (20% restant) et la sur rémunération de 10% le cas échéant, seront versés à réception du bilan annuel.

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures accompagnés des documents listés ci-dessous doivent être adressés dès que possible et au plus tard **le 23 octobre 2016** :

- ➔ par mail à l'adresse suivante : pascale.wangfong@cgss.re
- ➔ par courrier :
GIE Vieillessement Actif - CGSS
4 boulevard Doret CS53001
97741 Saint-Denis Cedex 09

- Attestation de paiement des cotisations URSSAF
- Statuts
- Liste des responsables (membres du conseil, du bureau)
- Rapport d'activité et le bilan de l'année N-1
- Comptes annuels 2015
- Budget prévisionnel et programme d'activités 2016
- RIB

Et après ?

A réception des dossiers de candidatures, une première sélection sera réalisée sur dossier par une commission réunissant les financeurs du programme.

Les candidats retenus à l'issue de cette première phase de sélection se verront conviés à une phase de discussion, au cours du mois de novembre, permettant notamment d'élaborer conjointement le contenu de la convention (volume d'activité confié, territoires à couvrir, etc.)